

DOCUMENTATION DISTRIBUÉE SUR PLACE

Congrès électoral extraordinaire

PS Suisse

Samedi 14 février 2015

CERM Martigny



ORDRE DU JOUR DÉFINITIF

Samedi 14 février 2015, 11h00 - 16h00

- 11h00**
- 1. Ouverture du Congrès et salutations**
Salutations
Stéphane Rossini, président du Conseil national (PS/VS)
Thomas Burgener, a. conseiller d'Etat (VS),
candidat au Conseil des Etats
 - 2. Points relatifs au déroulement du Congrès**
 - 2.1 Communications
 - 2.2 Adoption du règlement du Congrès
 - 2.3 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4 Élection des scrutateurs, de la Commission de vérification des Mandats et du-de la président-e du bureau électoral
 - 3. Procès-verbal du Congrès ordinaire du 28 juin 2014, à Winterthour** (téléchargeable sur Internet à l'adresse : www.pssuisse.ch/congres)
 - 4. Discours de Christian Levrat, président du PS Suisse**
 - 5. Plateforme électorale 2015**
 - 5.1 Discussion et traitement des amendements (A-1 à A-23)
 - 5.2. Lancement de la campagne de mobilisation
 - 6. Prestations de la présidente de la Confédération, Simonetta Sommaruga, et du conseiller fédéral Alain Berset**
 - 7. Intermède culturel avec Duo Luna-tic**
 - 8. Élection complémentaire à la vice-présidence du PS Suisse**
Remplacement de David Roth, vice-président du PS Suisse
Election du nouveau vice-président
 - 9. Recommandations de vote en vue des votations fédérales du 8 mars 2015**
 - Initiative populaire fédérale du PDC « Aider les familles ! Pour des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle exonérées des impôts »
Beat Jans, conseiller national (BS)
 - Initiative populaire fédérale du PVL « Remplacer la taxe sur la valeur ajoutée par une taxe sur l'énergie »
Roger Nordmann, conseiller national (VD)

10. Traitement des autres propositions et résolutions

10.1 Résolutions sur le franc fort

- R-0 Résolution du CD « Les quatre réponses du PS à la crise du franc fort »
- R-1 Résolution du PS tessinois « Des mesures d'urgence sont nécessaires pour soutenir les travailleuses et travailleurs des régions frontalières afin de renforcer la cohésion nationale et sociale »
- R-2 Résolution CN BL Susanne Leutenegger Oberholzer et CN VD Jean Christophe Schwaab « Le PS s'engage pour un cours plancher du franc »
- R-3 Résolution CN ZH Jacqueline Badran « Abolition du cours plancher du franc suisse : exigence du PS sous l'angle des PME »

10.2 Autres résolutions

- R-4 Résolution Badran, Molina, Schwaab, Wermuth, Sommaruga, Carobbio « NON à TISA, NON au TTIP, NON à CETA NON au démantèlement des services publics - NON à la libéralisation totale du pays NON à la perte de souveraineté »
- R-5 Résolution du PS NE « Réforme III de l'imposition des entreprises (RIE III) : Oui à l'attractivité de la Suisse, non à son appauvrissement! »
- R-6 Résolution du PS d'Orbe et Environs « Pour un véritable indice de l'évolution du pouvoir d'achat, des salarié-e-s! »
- R-7 Résolution du PS vaudois « Un soutien concret aux familles »

10.2 Autres propositions

- A-1 Proposition du Comité directeur visant à suspendre le lancement de l'initiative pour les chèques-enfants
- A-2 Proposition du Comité directeur pour soutenir l'initiative vélo lancée par Pro Velo

Intervention brève : Thomas Hardegger, conseiller national (ZH)

16h00 11. Clôture du Congrès, fin, apéro

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR: OUVERTURE

Ordre du jour Point 2.4: Commission de vérification des mandats

Propositions

- Monika Bolliger
- Karin Mader

Proposition du Comité directeur : On procédera à une élection à main levée, en application des dispositions de l'article 9 du règlement du congrès. ¹

Ordre du jour Point 2.4: Présidence du bureau électoral

Proposition:

- Guido Berlinger-Bolt

Proposition du Comité directeur : On procédera à une élection à main levée, en application des dispositions de l'article 9 du règlement du congrès. ¹

¹ **Art. 9 Élections : dispositions générales**

Les élections se font en général à main levée. Le Congrès peut décider qu'elles auront lieu au vote secret. Lorsqu'il faut élire une seule personne, la majorité absolue est requise lors des deux premiers tours de scrutin. Dès le troisième tour, la majorité relative suffit. L'élection des 3 membres du Comité directeur peut se faire au bulletin de liste. Si les candidat-e-s ayant obtenu la majorité absolue sont plus nombreux que 3, celles et ceux ayant le moins de voix ne sont pas élus.

Le bureau électoral est composé du/de la président-e du bureau et des scrutatrices et scrutateurs.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR: ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE À LA VICE-PRÉSIDENTE DU PS SUISSE

Début décembre 2014, David Roth a annoncé qu'il quittera sa fonction de vice-président du PS Suisse lors du Congrès de 2015. Pour le siège laissé vacant, la candidature du président de la JS Suisse, **Fabian Molina**, a été annoncée.

Motivationsschreiben für einen Sitz im Vizepräsidium der SP Schweiz

Bern, 30. Januar 2014

Liebe Genossinnen und Genossen,

Der 15. Januar 2015 markiert einen Wendepunkt in der jüngeren Schweizer Wirtschaftsgeschichte. Mit der Aufhebung des Euro-Mindestkurses durch die SNB ist die globale Finanzkrise mit rund sechsjähriger Verspätung auch in der Schweiz angekommen. Dass die herrschende Wirtschaftsordnung mit ihrem unendlichen Streben nach Profit primär Verliererinnen und Verlierer verursacht, wird damit auch in der Schweiz deutlich werden. Wir alle wissen, dass unser Engagement nun wichtiger ist denn je. Der Druck auf die Löhne und Arbeitsbedingungen wird in den nächsten Monaten massiv zunehmen. Und genau hier ist die SP gefordert. Wir als fortschrittliche Partei sind gefordert, eine politische Antwort auf die neoliberale Sackgasse zu geben. Wir sind gefordert, um Lohn- und Rentensenkungen zu verhindern. Wir sind gefordert, um jetzt die Kaufkraft im Inland zu erhöhen und wir müssen dafür sorgen, dass die neoliberalen Deregulierungsphantasien nicht Realität werden. Aber wir müssen auch dafür sorgen, dass sich die Politik endlich auch international wieder der entfesselten Wirtschaft entgegen stellt. Hierfür müssen wir 2015 umso mehr kämpfen, weil viel auf dem Spiel steht: Verliert die SP bei den nationalen Wahlen und gewinnen stattdessen SVP und FDP, dürfte wirtschaftspolitisch der Wind komplett drehen. Eine gute Wirtschaft, die nicht nur den Wohlstand gerechter verteilt, sondern endlich auch mehr Demokratie ermöglicht, dürfte damit in weite Ferne rücken. Dies müssen wir verhindern. Gemeinsam mit euch möchte ich mich stattdessen für mehr soziale Gerechtigkeit und Menschenwürde einsetzen!

Seit März 2014 bin ich nun Präsident der JUSO Schweiz. Gemeinsam mit der ganzen Bewegung kämpfe ich seither mit ganzer Kraft gegen die bürgerliche Vorherrschaft in unserem Land und für mehr Demokratie auf allen Ebenen. Die JUSO ist in den letzten Jahren zu einer lauten und starken Stimme der Schweizer Politik und innerhalb der Sozialdemokratie geworden – und wir wachsen weiter. Dies war und ist nur möglich, weil wir JUSOs unabhängig sind und unsere eigenen Entscheidungen treffen. Dennoch ist der Austausch und die enge Zusammenarbeit mit der SP enorm wichtig. Nur zusammen können wir unserer gemeinsamen Utopie von Freiheit, Gleichheit und Solidarität Schritt für Schritt näher kommen. Ich bin deshalb überzeugt: Die bisherige Zusammenarbeit von SP und JUSO Schweiz hat sich bewährt.

Am 13. Dezember 2014 wurde ich von der Delegiertenversammlung der JUSO Schweiz fürs Vizepräsidium der SP Schweiz nominiert. Gerne würde ich in Zukunft auch im Vizepräsidium meinen Beitrag für eine starke Sozialdemokratie leisten und würde mich sehr über Euer Vertrauen und Eure Unterstützung freuen! Für Fragen stehe ich selbstverständlich jederzeit zur Verfügung.

Solidarische und herzliche Grüsse,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. Molina'.

Fabian Molina

Lebenslauf von Fabian Molina

Personalien

Name: Molina
Vorname: Fabian
Adresse: Breitenacherstr. 15, 8308 Illnau
Telefon: +41 79 781 12 28
E-Mail: fabian.molina@illnau.ch
Geburtsdatum: 8. Juli 1990
Nationalität: Schweiz
Bürgerort: St. Gallen SG
Zivilstand: Ledig



Sprachen

Deutsch: Muttersprache
Französisch: Gute schriftliche und mündliche Kenntnisse
Englisch: Gute schriftliche und mündliche Kenntnisse
Spanisch: Gute schriftliche und mündliche Grundkenntnisse

Bildung

1997 – 2006: Primar- und Sekundarschule in Illnau
2006 – 2010: Kantonsschule Büelrain, Winterthur
2011: Eidgenössische Matura
2011 – 2014: Studium Geschichte und Philosophie, Universität Zürich
Ab 2014: Studium Geschichte und Philosophie, Universität Bern

Beruf

2008 – 2009: Zeitungs- und Werbungsverteilungen, Illnau
2009 – 2010: Telefonbefragungen DemoSCOPE, Research und Marketing, Winterthur
2010: Praktikum im Zentralsekretariat der JUSO Schweiz, Bern
2011 – 2013: Gewerkschaftssekretär Unia Zürich-Schaffhausen, Zürich
2013 – 2014: Nationaler Jugendsekretär Gewerkschaft Unia, Bern
2014: Präsident JUSO Schweiz, Bern

Politisches Engagement

- Mitglied Vorstand SP Illnau-Effretikon (2007-2009)
- Gründungspräsident JUSO Illnau-Effretikon (2008-2009)
- Vize-Präsident Schülerorganisation (SO) Kantonsschule Büelrain (2008)
- Co-Präsident JUSO Kanton Zürich (2009-2012)
- Mitglied Geschäftsleitung SP Kanton Zürich (2012-2015)
- Seit 2010: Mitglied Geschäftsleitung SP Bezirk Pfäffikon
- Seit 2010: Gemeinderat (Legislative) Illnau-Effretikon

Ausserparteiliche Mitgliedschaften

- Amnesty International
- Erklärung von Bern
- Greenpeace
- Gruppe für eine Schweiz ohne Armee (GsoA)
- Neue Europäische Bewegung Schweiz (NEBS)
- Solidar Suisse
- Unia

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR: TRAITEMENT DES AUTRES PROPOSITIONS ET RÉSOLUTIONS

10.1 Résolutions sur le franc fort

Résolution du Comité directeur

R-0 Les quatre réponses du PS à la crise du franc fort

Le Comité directeur s'est penché avec attention sur la crise monétaire actuelle et les conséquences qui pourraient en découler. Il salue également les trois résolutions venant de différentes régions de Suisse et qui se concentrent sur des axes différents.

Le Comité directeur est resté fidèle au fait que la fixation du franc à l'euro a permis à la Suisse d'atténuer les répercussions de la crise financière de 2008 jusqu'à nos jours. Il y a fort longtemps que les chemins des réformes nécessaires du système financier international auraient dû être trouvés ; tout comme une limitation de la spéculation sur les monnaies ou une clarification du rapport durable entre l'euro et le franc.

Selon le Comité directeur, le PS Suisse doit présenter **les quatre réponses** suivantes :

1. Dès que possible, la BNS doit assurer un cours de 1,15 franc pour un euro. À moyen terme, l'objectif est de retrouver une parité des pouvoirs d'achat. Selon plusieurs études celui-ci devrait se situer à un taux de change entre 1,35 et 1,40 franc pour un euro.
2. Le PS Suisse, en coordination avec les partis cantonaux, demande à ce que la moitié de la distribution des bénéfices de la BNS (2 milliards) soit affectée au renforcement de l'assurance-chômage (AC) et aux programmes de formation continue pour les personnes en chômage partiel. L'autre moitié doit principalement être attribuée à la formation, afin de financer rapidement une offensive de la formation continue et de perfectionnement professionnel.
3. Le PS Suisse luttera par tous les moyens contre des mesures faites au détriment des travailleurs-euse-s, telles qu'une extension des heures de travail, des baisses de salaires, ainsi que toute flexibilisation ou déréglementation,
4. les fabricants et les distributeurs doivent répercuter les gains de change en faveur des consommateurs-trice-s. La révision de la loi sur les cartels doit rapidement être reprise en main, afin que les marges d'importations puissent bénéficier aux consommateurs-trice-s et combattre ainsi l'îlot de cherté qu'est la Suisse.

Proposition du Comité directeur : accepter

Résolution du PS tessinois

R-1 Des mesures d'urgence sont nécessaires pour soutenir les travailleuses et travailleurs des régions frontalières afin de renforcer la cohésion nationale et sociale

La section tessinoise du PS est vivement préoccupée par la décision de la Banque nationale suisse d'abandonner le taux de change fixe entre le franc suisse et l'euro. Dans notre canton qui est déjà largement plus affecté que le reste du pays par le dumping salarial et une dégradation visible des conditions de travail, où les salarié-e-s établis sont de plus en plus remplacés par des frontaliers et où le taux de chômage est largement supérieur à la moyenne nationale, cette décision pourrait avoir des conséquences dramatiques.

Or Monsieur le Conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann ne semble pas avoir la moindre intention de prendre des mesures visant à protéger les travailleurs et à préserver les emplois. Les milieux favorables à l'économie, par contre, envisagent uniquement d'accroître la pression sur les travailleuses et travailleurs, surtout sur ceux dont la situation est déjà difficile. Ils n'ont que les mots flexibilité, réductions de salaires, allongement du temps de travail et salaires en euros à la bouche.

La section PS du Tessin demande par conséquent la mise en place de mesures d'urgence au profit de la main d'œuvre particulièrement vulnérable aux conséquences néfastes de cette situation, qui souffre de conditions de travail précaires et/ou n'est assujettie à aucune convention collective. Ces mesures doivent parer à toute détérioration supplémentaire de leurs salaires et conditions de travail ainsi que prévenir toute baisse du pouvoir d'achat des ménages. Mesures d'urgence ciblant en priorité les régions les plus durement frappées comme par exemple les régions frontalières.

Le versement des salaires en euros doit être interdit. Aujourd'hui, cette pratique pourtant illicite a de plus en plus cours, qui plus est, avec des taux de change totalement arbitraires à la discrétion des employeurs. Rappelons dans ce contexte l'initiative parlementaire de Madame la Conseillère nationale Marina Carobbio (n° 11.447) qui a malheureusement été rejetée par les deux chambres en 2012.

La section tessinoise du PS juge par ailleurs urgent de réviser la loi sur les cartels afin que les marges sur les importations bénéficient aux consommateurs et que les prix puissent ainsi baisser. Pour éviter que notre monnaie ne soit le jouet de la spéculation, il convient d'étudier soigneusement l'introduction d'un impôt sur la spéculation tel que le propose le Professeur Sergio Rossi de l'université de Fribourg.

Il est également indispensable de mieux protéger les travailleuses et travailleurs victimes de licenciements, et plus particulièrement les plus âgés d'entre eux. Une adaptation de l'assurance-chômage qui pourra être lancée rapidement et sans complications bureaucratiques en cas de fléchissement conjoncturelle est nécessaire à cet effet. Si le taux de chômage atteint les 5%, il faut revenir aux critères en vigueur avant la dernière et regrettable révision pour déterminer les droits légaux à des indemnités de chômage.

Nous n'avons pas de temps à perdre car notre cohésion nationale est en jeu!

Résolution CN BL Susanne Leutenegger Oberholzer et CN VD Jean Christophe Schwaab

R-2 Le PS s'engage pour un cours plancher du franc

Le congrès du PS suisse exige que le directoire de la Banque nationale suisse pratique une politique des cours de change qui serve les intérêts du pays et de sa population. Ceci implique, formellement ou implicitement, le retour à un cours plancher minimal stable du franc par rapport à l'euro : de 1.15 à 1.20 sur le court terme et de 1.35 à 1.40 sur le moyen terme, de manière à assurer la parité des pouvoirs d'achat. Le 15 janvier 2015, quand la Banque nationale a abandonné le cours plancher du franc par rapport à l'euro, elle a simplement cédé à la pression des spéculateurs. Pour la place industrielle suisse et les services, cette décision est synonyme de conséquences insupportables, de menace sur l'emploi et d'encouragement à des délocalisations. Si la parité franc-euro subsiste, tout comme l'immense insécurité quant à l'évolution des cours de change, la récession et la déflation ne vont pas tarder à poindre à l'horizon.

Dans ce contexte, le PS s'oppose de manière déterminée à toutes les tentatives de la droite qui viseraient à transférer aux salarié-e-s les conséquences néfastes de cette décision de la Banque nationale, notamment en recourant au paiement illégal de salaires en euro, à la dérégulation ou à des baisses de salaires et qui, en plus, imagineraient revenir en arrière sur les progrès réalisés en matière de politique de l'environnement et de politique de l'égalité.

Motifs

Le 6 septembre 2011, la Banque nationale suisse avait fixé puis défendu un cours plancher de 1.20 du franc suisse par rapport à l'euro. Ce sont le PS notamment et les syndicats qui à l'époque avaient fait pression, car le cours du franc suisse avait commencé à s'envoler dangereusement. Ce cours plancher marque une belle réussite qui a procuré à l'industrie dans l'urgence la sécurité indispensable à toute planification de son développement.

C'est sous la pression de la spéculation que la BNS a décidé le 15 janvier dernier d'abandonner ce cours plancher. Il n'existe aucun critère économique justifiant l'abandon de ce cours précisément à ce moment-là. L'article 5 de la loi sur la BNS exige que celle-ci pratique une politique monétaire et de change dans l'intérêt global du pays. Il lui appartient d'assurer la stabilité des prix et donc de tenir compte de l'évolution conjoncturelle. C'est ce qu'elle n'a pas fait. Elle a également violé son obligation d'informer le Conseil fédéral à temps. L'article 7 de la loi sur la BNS dispose qu'avant de prendre des décisions importantes en matière de politique économique et monétaire, le Conseil fédéral et la Banque nationale s'informent mutuellement de leurs intentions. Or, la BNS a agi seule. Les institutions monétaires internationales n'ont pas été informées non plus. Et tout ceci lors d'une décision d'un impact très important en matière de politique économique.

Ce qu'il faut faire :

1. La Banque nationale doit empêcher une déflation en respectant son mandat légal d'œuvrer dans l'intérêt de la place industrielle suisse, de ses salarié-e-s et de ses entreprises.
2. La parité franc-euro est une menace pour l'emploi et peut susciter une récession. Que ce soit au moyen d'une fourchette de cours formelle ou informelle, la BNS doit arriver à fixer le plus rapidement possible un cours plancher de 1.15 à 1.20. L'objectif à long terme doit être un cours qui reflète la parité des pouvoirs d'achat, ce qui le situe entre 1.35 et 1.40.

3. La COMCO doit engager toutes ses compétences pour que les gains de change à l'importation de biens et de services soient rapidement répercutés sur les prix en Suisse. Enfin, le Conseil fédéral et le Parlement doivent rapidement mettre en œuvre une révision légère de la loi sur les cartels, dans le sens de l'initiative parlementaire Altherr.
4. Il faut repenser la politique agricole en augmentant la part des paiements directs et en assouplissant les protections douanières, car ceci va favoriser les petits et moyens revenus, ainsi que le tourisme.
5. Il faut évaluer la perspective de créer un fonds fédéral alimenté par les bénéfices réalisés par la BNS de l'ordre de 300 à 400 milliards de francs grâce à la réussite du cours plancher.
6. Il faut aussi instaurer des mesures permettant d'atténuer les conséquences négatives sur l'emploi en recourant au chômage partiel et en allongeant les délais cadre du chômage. Les périodes de chômage doivent être mises à profit pour le perfectionnement professionnel ciblé des salarié-e-s. C'est important surtout pour les femmes.
7. Si un soutien conjoncturel s'avère nécessaire, il faudra l'aménager de manière intelligente par la promotion des réformes écologiques et par l'harmonisation de la vie de famille et du travail professionnel. Le financement sera assuré par le fonds fédéral alimenté par les bénéfices de la BNS.

Ce qui n'entre pas en ligne de compte :

1. Une mise en danger ou un affaiblissement encore accru des accords bilatéraux par une application de l'initiative contre l'immigration de masse qui prévoirait le recours à des contingents, ce qui serait incompatible avec le droit européen.
2. Il faut combattre les tentatives d'augmenter le temps de travail et de baisser les salaires, de flexibiliser et de déréguler les conditions de travail. Toutes ces mesures affaiblissent la consommation sur le marché intérieur et augmente le chômage.
3. Mettre un frein aux réformes écologiques est impensable car l'économie d'énergie et les énergies renouvelables ne servent pas seulement la qualité de l'environnement, mais elles rendent aussi la Suisse plus indépendante économiquement par rapport aux énergies fossiles et partant, elles augmentent sa capacité concurrentielle.
4. Les attaques de l'UDC contre la mise en œuvre de la politique d'égalité salariale se font très précises.
5. Les propositions de baisses d'impôts ne seront jamais une option, car ces baisses touchant le revenu et la fortune ne favorisent toujours en fin de compte que les contribuables les plus riches et les entreprises avec les plus gros bénéfices. En plus, celles-ci vident les caisses de l'État et sont un vrai poison conjoncturel.

Résolution Jacqueline Badran, CN ZH

R-3 Abolition du cours plancher du franc suisse : exigence du PS sous l'angle des PME

Vu les connaissances actuelles, la décision de la BNS d'abandonner le cours plancher fait l'effet d'un feu de brousse se propageant à toute vitesse sur l'ensemble de l'économie suisse. Le choc de la hausse subite du franc suisse ne déploie pas seulement des effets sur l'industrie d'exportation et sur le tourisme, tant s'en faut. Les caisses de pension, l'AVS, les placements en devises étrangères et les grands groupes qui encaissent leurs recettes en monnaies étrangères, mais qui émettent leurs factures en francs suisses. Tout ce monde réagit en comprimant ses coûts, ce qui a un effet sur les fournisseurs, notamment dans le secteur des services, ce qui touche donc aussi les PME suisses. Sont notamment frappées de plein fouet toutes les PME qui n'exportent certes rien, mais qui se trouvent en situation de concurrence avec des PME étrangères. Ceci vaut pour l'imprimerie, pour la branche informatique et pour l'ensemble du commerce de détail. Si le problème est le cours du franc, les meilleures solutions sont donc celles qui s'attaquent directement à ce cours. Comme le PS ne peut avoir aucune influence directe sur la BNS qui est indépendante, il exige dès lors des mesures de la part du législateur.

- Il faut stopper l'afflux de capitaux étrangers dans le marché immobilier. Il faut revenir en arrière sur les assouplissements passés de la lex Koller : ceux de 1998 (investissements directs dans des immeubles industriels) et ceux de 2005 (investissements indirects dans les sociétés immobilières cotées en bourse). Ceci aura le même effet qu'un contrôle du trafic des capitaux et réduira la pression sur la monnaie, de même que les prix dans l'immobilier et partant, sur les loyers. En outre, ceci stoppera, surtout pour les caisses de pension qui le pratiquent, le processus d'abandon du marché immobilier par les capitaux indigènes, tout en mettant un terme à l'érosion des rendements directs.
- Il convient d'examiner d'autres moyens de contrôles directs et indirects du trafic des capitaux.

Une plus grande flexibilité pour les PME

De nombreuses PME, surtout dans le secteur des services, n'ont aucune possibilité de comprimer leurs coûts à court terme. La forte pression de la concurrence, déjà ancienne, n'a laissé aucune marge de manœuvre permettant d'accroître l'efficacité. Afin de pouvoir supporter cette période, pauvre en mandats et en commandes, sans recourir à des licenciements, les PME se tourneront vers la recherche et le développement. Mais il manque les conditions cadre pour ce faire. Il y a un gros potentiel de création s'agissant d'accroître la flexibilité pour les PME dans le secteur de la présentation des comptes ; il s'agit de mesures pouvant être prises rapidement et dont l'effet sera direct.

- Modifier les directives sur les provisions pour la recherche et le développement : il faut adapter à la fois le montant et le but des provisions.
- Il faut examiner l'opportunité d'autres mesures dans le secteur de la présentation des comptes, comme par exemple la possibilité de comptabiliser certains investissements en tant que dépenses ou celle de pouvoir comptabiliser des amortissements sur le stock.

Proposition du Comité directeur: Accepter les résolutions R1-R3 (en référence aux quatre réponses récapitulatives)

10.2 Autres résolutions

Résolution Badran, Molina, Schwaab, Wermuth, Sommaruga, Carobbio R-4 NON à TISA, NON au TTIP, NON à CETA, NON au démantèlement des services publics - NON à la libé- ralisation totale du pays *NON à la perte de souveraineté*

Malgré un système économique libéral et de nombreuses attaques de la droite patronale au niveau municipal, cantonal et fédéral, la Suisse dispose encore d'un service public de qualité dans divers domaines. Il répond ainsi aux besoins fondamentaux de la population et garantit la cohésion sociale de notre pays. Ainsi, l'enseignement, la santé, la sécurité, la poste, les transports d'agglomération ou ferroviaire de personnes, la distribution de l'eau, du gaz et de l'électricité, pour ne citer que les plus importantes, sont toujours des services en main à d'entités publiques, même si comme pour la poste, le service public a été fortement réduit.

La volonté du capital privé de continuer à investir le secteur public, se l'approprier et abandonner l'intérêt public pour des rendements financiers privés, rapides et élevés est permanente et sournoise. Cette volonté touche ou menace tous les services. Dans le domaine de la santé, les cliniques privées exigent des contributions financières des cantons qui viennent à manquer aux hôpitaux publics. Les mêmes enjôlent les usagers des hôpitaux du service public afin d'en faire des clients du secteur privé et des assurances complémentaires. Dans le domaine des transports, les velléités d'augmenter les tarifs ou de supprimer des lignes au nom de la rentabilité économique, voire de sous-traiter le service à des privés. Dans le domaine de l'enseignement supérieur, des universités se laissent aller à la création de chaires d'enseignement en fonction des dons des multinationales du secteur. Pour l'électricité, la libéralisation du marché est remise sur la table par le Conseil fédéral. Pour l'eau, dont la distribution en Suisse est à près de 95% en main publique, des consortiums locaux voient le jour sous forme de SA, se finançant sur le marché des capitaux et intégrant progressivement la logique du rendement.

La mobilisation citoyenne et l'usage des de démocratie directe, au niveau municipal, cantonal ou fédéral, sont les deux instruments qui ont permis de prévenir, de réduire la portée ou de s'opposer aux attaques les plus violentes contre le service public. Au niveau international, la mobilisation en 1997 et 1998 contre l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) et celle de 2012 contre l'Accord commercial anti contrefaçon (ACTA) sont deux illustrations de la capacité populaire de stopper les idéologues et architectes de L'exemple phare au niveau Suisse a été le rejet en 2002 par le peuple de la Loi sur le marché de l'électricité (LME) visant la libéralisation du marché.

Aujourd'hui, la menace sur le service public et la cohésion sociale en Suisse a pris une nouvelle dimension. Cette menace est extérieure. Elle s'incarne dans les divers projets d'accords de libre échange tous négociés, dans le plus grand secret, en marge de l'OMC et excluant toute dynamique multilatérale donnant voix au chapitre à tous les pays, riches ou pauvres, industrialisé ou non. Il s'agit du Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) actuellement en négociation entre les USA et l'UE et auquel economiesuisse souhaite faire adhérer la Suisse, l'Accord économique et commercial global (CETA), négocié et déjà signé par le Canada et l'UE, mais largement contesté par le Parlement européen, et l'Accord sur le commerce des services (TISA) négocié par un petit club d'Etat, sous pression du lobby international des multinationales et auquel participe la Suisse.

Le TTIP, qui vise un espace de libre échange très vaste, aura pour conséquence une énorme perte de la souveraineté étatique par la prééminence des règles conventionnelles, harmonisées vers le bas, sur les normes sociales, sanitaires et environnementales aujourd'hui en vigueur dans tous les Etats européens. Ce qui permettra notamment à terme d'inonder le marché européen et par ricochet la Suisse avec les OGM américains et remettre en cause le droit des consommateurs. Il introduit un mécanisme de protection des investissements qui par le truchement d'une part d'un tribunal arbitral international, échappant à la souveraineté des Etats, et d'autre part l'expropriation indirecte permettra de fait aux entreprises de s'opposer à la mise en œuvre de mesures notamment de protection sociale, de la santé ou de l'environnement.

Relevant du même profil, le CETA étend les droits de propriété intellectuelle favorisant les multinationales avec notamment des dispositions similaires à celles de ACTA, accord pourtant abandonné sur pression de la société civile. Il introduit aussi un mécanisme de protection des investissements.

Les négociations TISA ont quant à elles pour objectif l'adoption d'un accord libéralisant le marché des services, tout particulièrement les secteurs publics encore préservés à ce jour, en mettant en place un système imposant la logique du marché à tout secteur économique nouveau et en empêchant après la libéralisation d'un secteur économique tout Etat d'opter pour un retour au service public, d'amener les Etats, par le mécanisme de protection des investissements, autour d'un tribunal arbitral, à devoir indemniser les entreprises confrontées à des politiques publiques contraires à leurs intérêts, quand bien même elles relèvent de la santé publique ou de l'environnement.

Plus en détail, au-delà du principe du traitement national qui oblige un pays à traiter les fournisseurs de services étrangers comme les nationaux, ce qui met en pièces toute capacité d'un pays, tout particulièrement d'un pays en développement, mais cela pourrait être aussi la Suisse, à développer un secteur national d'un service, TISA introduit le principe du rochet. Toute décision politique ne peut aller que vers une plus grande libéralisation et jamais dans le sens inverse. Aucun pays ne pourra plus revenir sur les libéralisations acceptées lors de l'entrée en vigueur du TISA. Une révision de la loi sur la poste redonnant plus de compétences au service public ne serait pas possible, tout comme la remunicipalisation de la gestion de l'eau l'a où elle ne l'est plus, comme cela se passe en France ou dans bien des pays en développement. TISA introduit également une nouvelle manière pernicieuse de fixer le champ d'application de l'accord et des secteurs à libéraliser. Au lieu de mentionner dans l'accord explicitement les champs à libéraliser (liste positive) comme c'est le cas pour les engagements à l'OMC, l'accord se négocie selon le principe inverse que tous les secteurs sont libéralisés, sauf ceux expressément exclus (liste négative). La liste négative pose un problème fondamental car aucun gouvernement ne peut avoir une vue d'ensemble de tous les secteurs susceptibles d'être libéralisés au moment de la signature, ni encore moins des secteurs économiques qui pourraient surgir à l'avenir. Ainsi, il y a 30 ans personne n'imaginait l'existence de l'économie virtuelle et personne ne peut dire aujourd'hui si une partie de ce secteur devra un jour être un service public. Enfin, les domaines visés par TISA sont vastes : services financiers, télécommunications, commerce électronique, transports maritimes, aérien et routier, services professionnels, services liés à l'énergie et services postaux, et peut-être les marchés publics à la demande de l'Union européenne et les entreprises détenues par l'Etat à la demande des USA

Ces divers mécanismes mettent en danger de manière évidente les droits populaires. Une initiative pour la renationalisation d'un service ou l'extension du champ d'application ne sera plus possible. En effet, il faudra sortir de TISA ou renoncer à l'extension du service public.

Le Conseil fédéral, par la voix du SECO, indique que, dans les négociations, la Suisse ne va pas plus loin que ses engagements à l'OMC et a refusé de soumettre aux Commissions de politique

extérieure un mandat de négociation pour TISA. Or, l'architecture de l'accord étant autre, l'impact de concessions est bien différent et justifie la discussion d'un tel mandat. Par ailleurs, d'éventuelles réserves tomberont, comme sont tombées celle faites à l'OCDE sur le secret bancaire. Ce n'est qu'une question de temps.

Les milieux économiques, en première ligne économiesuisse, afin de forcer la dérèglementation, la privatisation et la défense des intérêts du capital sur les politiques publiques d'intérêt général, qu'ils ont échouée en bonne partie à imposer au niveau suisse, outre la conclusion des négociations et la ratification de TISA par la Suisse, exigent déjà l'adhésion de la Suisse au TTIP et à CETA. Une stratégie destinée à contourner la volonté populaire et citoyenne de notre pays.

En résumé, ces accords vont dans le sens contraire de la démocratie économique prônée par le programme du PSS.

Au vu de ce qui précède,

Le PSS, conscient de la nécessité de préserver le service public instrument essentiel pour répondre aux besoins fondamentaux des habitants et habitantes de ce pays, de garantir une meilleure justice sociale, la cohésion sociale et l'intégration des régions périphériques ;

- rejette les accords TISA, TTIP et CETA
- demande instamment au Conseil fédéral
 - de se retirer des négociations de TISA,
 - de ne pas prendre part aux négociations sur le TTIP, CETA ou tout autre accord similaire,
 - de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que ces accords, s'ils aboutissent, n'aient aucun impact en Suisse ;
- requiert du Conseil fédéral et du Parlement qu'ils rejettent toute forme des mécanismes de protection des investisseurs portant atteinte aux politiques publiques;
- exige, le cas échéant, que toute adhésion aux accords TTIP, CETA ou tout autre accord similaire, soit soumise au référendum ;
- demande à la fraction socialiste aux Chambres fédérales de tout mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Proposition du Comité directeur : réception pour examen et confirmation des lignes rouges.

Le Comité directeur partage le scepticisme émis par cette résolution sur les accords de libre-échange négociés. Naturellement, la Suisse se trouve dans une situation particulière, car elle n'est pas assise à la table de négociations sur les TTIP et CETA. Nous allons encore activer les contacts étroits que nous avons avec nos partis sœurs en Europe, afin de renforcer nos lignes rouges, qui sont également partagées.

Les négociations pour ce type d'accords, bon gré mal gré, très peu transparent et encore loin d'être aboutis. Avec les deux accords de libre-échange (USA-UE – TTIP et Canada-UE – CETA), il ne peut encore être exclu que des standards politiques progressistes, sur des questions sociales ou écologiques par exemple, liant ainsi le commerce mondial avec des standards plus justes, soient intégrés. Si de nouveaux critères sont établis par les USA et l'Europe, les deux grands espaces commerciaux, il pourrait s'agir d'un véritable levier pour conduire à une meilleure conception de la globalisation.

En abordant la question de l'accord sur les prestations de service TISA, le Conseil fédéral a toujours exclu que le domaine du service public soit concerné de quelque manière que ce soit, plus exactement qu'il s'agissait de renforcer la sécurité du droit dans d'autres secteurs de services. Cette sécurité est importante pour la place industrielle suisse. Si les promesses faites par le Conseil fédéral ne sont pas tenues, un référendum est d'ores et déjà annoncé et la défaite du Conseil fédéral prévisible.

Le Comité directeur pourra jauger le résultat des négociations à l'aide des lignes rouges ci-après et présenter ainsi une recommandation aux délégué-e-s :

- Les accords de libre-échange ne doivent pas mettre en danger les droits des travailleur-euse-s, la protection des consommateur-trice-s ou les standards sociaux et environnementaux. Ces accords doivent favoriser des avancées en matière de standards européens et globaux en droit du travail et droit environnemental, de protection des données, des consommateur-trice-s, des animaux et de la santé ou encore d'organisation sur les questions culturelles.
- Un accord sur les prestations de services (TISA) doit renforcer les places de travail et ne doit, sous aucun prétexte, affaiblir les services publics et les régulations des marchés financiers.
- La grande qualité du service public et la répartition actuelle des biens ne doivent en rien être affectées.
- Les réglementations sur la protection des investisseurs entre Etats avec des systèmes de droit développés ne sont pas nécessaires et ne doivent pas être reconduits.

Résolution PS neuchâtelois**R-5 Réforme III de l'imposition des entreprises (RIE III) : Oui à l'attractivité de la Suisse, non à son appauvrissement!****Texte de la résolution :**

Le Parti socialiste neuchâtelois demande au Parti socialiste suisse de tout mettre en œuvre pour que la réforme III de l'imposition des entreprises, actuellement en débat au parlement, satisfasse aux standards internationaux sans être un outil qui œuvre au détriment de la substance même des collectivités publiques suisses. Le PSN demande notamment au PSS, si le débat aux chambres fédérales persiste dans la voie d'une législation exacerbant une concurrence intercantonale déjà effrénée, de combattre la RIE III par référendum.

Motivation :

Conformément à la prise de position du PSS du 28 juin 2014 à Winterthur, et notamment en accord avec son point 4a, la RIE III ne doit pas mettre l'avenir des collectivités publiques suisses en péril et devra être combattue avec la plus grande vigueur si tel est le cas. En effet, l'attractivité de la place économique suisse, la création d'emplois, le pouvoir d'achat des familles et les revenus des collectivités publiques doivent rester des préoccupations majeures et ne pas passer au second plan.

La compétitivité de la Suisse, au nom de laquelle est envisagée cette réforme, c'est aussi notamment son dense tissu de formation et de recherche, des infrastructures de qualité et une fiscalité des personnes physiques encore attractive. Réduire drastiquement les revenus de la fiscalité des personnes morales mettrait dangereusement en péril ces atouts.

De plus, comme pays exportateur désormais exposé aux fluctuations des cours de change, la Suisse doit veiller à ne pas renchérir le coût du travail, ce qui constitue déjà en soi un défi pour notre pays. Un tel renchérissement deviendrait une conséquence quasiment incontournable d'une diminution massive des impôts sur les personnes morales, si la compensation était recherchée dans l'augmentation des prélèvements calculés sur les salaires. Il faut donc garder à l'esprit que sacrifier les recettes fiscales des personnes morales pour conserver la compétitivité de la Suisse a des limites, surtout si ces sacrifices sont tels qu'ils impliquent une dégradation des conditions cadres.

Dès lors, le PSS doit exiger que la RIE III comprenne au minimum les points suivants :

- suppression des statuts fiscaux qui ne sont plus reconnus au plan international ;
- limitation des baisses fiscales à ce qui est strictement nécessaire pour assurer cette compétitivité, ce qui signifie notamment la renonciation à certains outils envisagés (notamment les intérêts notionnels et les « *step-up* », réévaluation d'actifs, qui n'ont d'autre vocation que de prolonger artificiellement la durée de vie des statuts actuels) ;
- codification précise et restrictive du recours aux « *license boxes* », en évitant que toute une matière fiscale – p. ex. les marques – n'entre dans le champ d'application de cet instrument ;
- propositions de recettes de compensation qui ne nuisent ni à la compétitivité du pays ni au

pouvoir d'achat des familles ;

- limitation des incitations à des baisses excessives des impôts cantonaux, par exemple en limitant la part de l'impôt fédéral direct qui revient aux cantons lorsque ceux-ci abaissent leur niveau d'imposition en-dessous d'un certain seuil (de façon à éviter les stratégies « zéro impôt cantonal – un paquet de retour sur l'IFD », qui ruinent la capacité à taxer de tous les cantons) ;
- assurance que la Confédération assume les responsabilités internationales de la Suisse en se donnant les moyens de contrôler davantage les pratiques fiscales des cantons qu'elle doit pouvoir défendre et assumer face aux pays de l'OCDE et de l'UE ;
- mise en place d'une législation aussi uniforme que possible au plan national par l'inclusion de toutes les mesures dans la LHID, voire au niveau de l'impôt fédéral direct (en particulier les *license boxes*), plutôt qu'en laissant une trop grande latitude aux cantons pour choisir leurs modèles fiscaux « à la carte » ;
- renonciation à toute réforme qui ne soit pas strictement nécessaire pour assurer la compétitivité de la Suisse (rejeter l'abolition du droit de timbre).

Proposition du Comité directeur: accepter

Résolution du PS d'Orbe et Environs

R-6 Pour un véritable indice de l'évolution du pouvoir d'achat, des salarié-e-s!

Plusieurs conventions collectives de travail font référence à l'indice des prix à la consommation de l'Office Fédéral de la Statistique pour calculer l'évolution du coût de la vie. Or, cet indice est très mauvais puisqu'il ne prend pas en compte plusieurs dépenses qui pèsent sur le pouvoir d'achat des salarié-e-s. Ainsi, cet indice n'a plus que des rapports distants avec la réelle évolution du coût de la vie. De ce fait, les classes moyennes et les classes défavorisées ont vu rapidement une érosion importante de leur pouvoir d'achat. Pendant les années nonante, les prix ont continuellement augmenté (comme le prix des cotisations de l'assurance maladie et du logement) et les salaires n'ont pas suivi ces augmentations.

Par exemple, aujourd'hui, les ménages aux plus bas revenus dépensent 34,9 % pour le logement et l'énergie, et les ménages aux revenus plus élevés 23,9 % seulement pour ces mêmes postes.

Nous regrettons que les dépenses de transfert ne soient pas comprises dans l'IPC, et plus particulièrement les cotisations de l'assurance maladie.

En effet, pour 2014, l'indice du renchérissement de cet indice est de 0,1 % en moyenne, mais les primes vont augmenter quant à elles de 4,5 % en moyenne selon Santé Suisse.

Si nous prenons en compte ces éléments pour un ménage de 2,21 personnes, la compensation pour 2015 devrait s'établir entre 41,40 frs et 44,40 frs par mois.

Il conviendrait également qu'un indice soit établi tous les cinq ans sur le pouvoir d'achat, en prenant le salaire net le plus représentatif des salariés (CCT, avec salaire minimum) après déduction des charges salariales. Soit au mois 3'000 frs, 3'500 frs, 4'000 frs, 4'500 frs ou à l'heure, 20 frs, 25 frs, 30 frs, 35 frs., et avec comme base les frais dépassant 250 frs (exemple, en 2010, nous avions 3'500 frs de salaire et en 2015 3'600 frs. Prenons toute les factures qui dépassent 250 frs en 2010 et faisons de même pour 2015 pour voir de combien elles ont augmenté et on pourra ensuite déterminer s'il y a une perte de pouvoir d'achat par rapport aux augmentations de la compensation du coût de la vie).

Conclusions:

Le PS d'Orbe demande que l'indice des prix à la consommation reflète davantage le renchérissement en prenant en compte de manière réaliste tous les éléments pesant sur le budget des ménages, à savoir notamment:

- la hausse des cotisations de l'assurance maladie
- l'augmentation des loyers
- les multiples taxes (vignette, «taxe au sac», redevance TV, etc.)
- les «effets de seuil» des subsides ou des barèmes d'imposition
- l'évolution des cotisations aux diverses assurances sociales
- un indice du pouvoir d'achat mis en place tous les 5 ans sur la base des salaires nets et des prix

Proposition du Comité directeur: accepter

Résolution du PS vaudois

R-7 Un soutien concret aux familles

L'initiative du PDC sur les familles nous met face à la vision de la société de la droite qui consiste à faire payer moins d'impôts aux plus riches en donnant l'impression que toute la population en tirerait profit.

Face à cette vision, le PSS doit proposer une alternative crédible. Or, avec la suspension de son initiative, telle que proposée par le Comité directeur, le PSS envoie un message contradictoire aux familles : « oui nous vous soutenons, mais nous ne proposons rien pour augmenter votre pouvoir d'achat ». Avec une vision à court terme, les familles modestes pourraient être attirées par l'initiative du PDC. En effet, si l'initiative du PDC soutient davantage les familles les plus aisées et si elle coupe plusieurs milliards dans les politiques publiques, elle offre tout de même quelques miettes d'impôts en moins aux familles modestes : une famille aisée épargnera l'équivalent d'une semaine de vacances de ski, alors qu'une famille modeste pourra au mieux se rendre au cinéma une fois. Au final, l'initiative du PDC leur sera néfaste, car la manne financière manquante engendrera des coupes dans les prestations publiques qui les atteindront de plein fouet.

C'est pourquoi, il paraît essentiel au PSV que le PSS soit pro-actif sur la politique familiale et propose une solution immédiate pour soulager toutes les familles en augmentant leur pouvoir d'achat. Le moyen le plus simple et le plus équitable pour aider rapidement les familles est d'augmenter les allocations familiales. Cela permet de toucher toutes les familles avec les mêmes montants. Alors que l'initiative du PDC favorise les familles les plus aisées, cette proposition soutient toutes les familles, sans privilège.

Dès lors, le PSV demande au PSS de :

- Déposer une initiative parlementaire aux Chambres fédérales demandant d'augmenter les allocations familiales d'au moins 50 francs pour les enfants et de 100 francs pour les jeunes en formation, et ceci avant le vote du 8 mars.
- En cas d'échec de la démarche parlementaire, préparer le lancement d'une initiative populaire sur l'augmentation des allocations familiales allant dans le même sens : un moyen simple et pratique d'augmenter le pouvoir d'achat des familles.

Proposition du Comité directeur: accepter avec modification (acceptation du point 1 et rejet du point 2)

Le PS a déjà proposé à plusieurs reprises d'augmenter les allocations familiales. Récemment, le conseiller aux États Paul Rechsteiner a déposé une motion (14.3285) qui demandait à ce que les allocations familiales soient augmentées de 50 francs. La motion a été rejetée par le Conseil des États en juin 2014. Le Comité directeur est prêt à motiver le Groupe socialiste des Chambres fédérales pour redéposer cette demande au travers d'une initiative parlementaire.

Le Comité directeur est prêt à travailler sur une telle initiative, mais considère qu'il est prématuré de fixer un lancement de ce type avant de connaître les résultats du 8 mars.